

Ruhengeri, le 30 Décembre 1954
de
(1) N° 3764/JUST. 1/02

A Monsieur le Greffier du Tribunal de
première Instance du Ruanda-Urundi

Ref. n° :

USUMBU PA.-

Annexe
Bijlage

Objet

Voorwerp

à

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre 4215/347/D4 du
22 décembre 1954, j'ai l'honneur de vous retourner
dûment rempli daté et signé, l'original de la sommation
dressée à charge du Sieur PRITAMSINGH PAJPUT commerçant
à Ruhengeri.-

L'HUISSIER, A. DEVISSCHER.-



Greffé du Tribunal de Première
Instance d'Usumbura.

RD/ Usumbura le 22 Décembre 1954.-

Objet :
Sommation.

PRANJIWAN GORDHANDAS c/PRITAMSINGH RAJPUT

N^o 1347 D⁴ Huiss. (Récommandé)

Monsieur l'Huissier
de & à
R U H E N E G R I . -

Monsieur l'Huissier,

3747 (20.2.54)
J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, original et copie d'un exploit de sommation en vous priant de le signifier sans retard à Monsieur PRITAMSINGH RAJPUT, commerçant à Ruhengeri. parlant à sa personne.

Le sommé signe sa réponse. En cas de refus, l'huissier en fait mention sur l'exploit. La copie sera remise au sommé et l'original renvoyé sans retard au Greffe du Tribunal, dûment complété et signé.

En cas de paiement volontaire total ou partiel, envoyez la somme reçue directement à Maître s. BALTUS & GANSHOF Avocats à Usumbura chèques ou mandats à son nom (frais éventuels à charge du sommé). Même en cas de paiement total ou partiel l'exploit doit être signifié.

Aucune somme n'est à prendre en recettes par le comptable de la Colonie.

Le Greffier, Adjoint.

p.o. P. MAQUESTRAU.

559